































## Journée des Outre Mer

## « Roun lanmin lavé rot » (II faut s'entraider)

## De l'esprit de la loi à la réalité : quelle protection de l'enfant pour nos territoires?

Date: Mercredi 23 novembre 2016

Lieu: Hôtel de la Collectivité territoriale de la Guyane

8h00: accueil des participants

**8h30** : ouverture de la semaine de la protection

de l'enfance

**9h00-10h00**: la protection de l'enfant dans nos 3. La coopération avec les pays voisins territoires

Tour d'horizon des Outre-mers par les délégués : présentation collectivités (la situation géopolitique, données chiffrées, problématiques, moyens alloués).

## 10h15- 12h00 : Ateliers réflexifs (2 groupes par thématique)

- 1. La co-construction du dispositif local de la protection de l'enfant
  - Quel maillage territorial dans les zones d'outre-mer? l'articulation des services qui participent à la protection de l'enfance (SSD, PMI, ASE), l'implication des autres collectivités territoriales (communes, communautés communes).
- 2. L'adaptation des lois face à la variété des outre-mer
  - Les statuts, l'enclavement, l'éloignement géographique, contexte le économique, les moyens alloués face aux réalités démographiques, sont autant de freins identifiés. Quels leviers pour améliorer les dispositifs locaux politiques publiques en matière de protection de l'enfant ?

14h00 -15h30 : Ateliers réflexifs (2 groupes par thématique)

- - La nécessité d'une collaboration avec les pays d'origine des enfants confiés. Quels enjeux pour la protection de l'enfant ?
- 4. La construction d'un réseau ultramarin.
  - Pour une meilleure prise en compte des spécificités de nos territoires.
  - ki « lyannaj » pou nou ti moun ? (Quels liens d'action et de solidarité pour nos enfants?)
  - 15h30 16h00 : Conclusion
  - 17h00: visite d'établissements (Service d'accueil d'urgence JCLT, foyer d'accueil pour jeunes délinquants, groupe SOS)
  - **19h00** : cocktail dînatoire offert par le groupe SOS jeunesse

Participants : Elus délégués, cadre de la protection de l'enfance

12h-14h: Pause déjeûnatoire

Cette journée est co-animée par l'ODAS et la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la famille (Collectivité territoriale de Guyane)

